



DEPARTEMENT DE L'ISERE

Mairie de SAVAS-MEPIN

## PROCES-VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025 A 20h00

Le Lundi 06 Octobre 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Mercredi 03 Septembre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand DURANTON, Maire.

**Etaient présents :** M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, M. SEIGLE Didier, M. JOURDAN Jérôme, Mme DELORME Séverine, Mme SCHULTZ Laurence, Mme BOUCHON Céline, M. QUEMIN Denis, Mme BOUCHON Sylvie, Mme GENIN Chantal, M. BACHER Bruno, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme MATHIEU Emilie

**Excusés :** M. THIVOLET Daniel

**Absent :**

**Procuration :**

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Mme Emilie MATHIEU est désignée pour remplir cette fonction.**

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal complet de la séance du Conseil Municipal du 08 Septembre 2025
- Administration Générale :
  - Délibérations :
    - Révision des loyers
    - Révision des tarifs cimetières
    - Modification de régie d'avance pour cheque Be Happy
- Travaux :
  - Point travaux avancement
  - Alarme local associatif et technique
- Divers :

**Présentation de Mme JACOMETTI-BEAUQUIS Christelle qui a commencé son poste à l'accueil de la mairie le 06 octobre 2025.**

## **APROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :**

Le procès-verbal complet du Conseil Municipal du 08 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **DELIBERATIONS**

#### **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de réviser les loyers comme inscrits dans les baux signés par les locataires.

Cette augmentation doit être faite une fois par an et celle-ci est basée sur l'indice de référence des loyers fixé au trimestre 2 de l'année en cours par l'INSEE.

Cette année la valeur de l'IRL est de 146.68 (variation + 1.04%)

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Mme BOUCHON Céline sort de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal,  
avec 3 abstentions (Mme DELORME, M. QUEMIN et M. BACHER) et 10 voix pour

**Décide d'augmenter les loyers de 1,04%**

**Autorise le Maire à faire appliquer cette augmentation dès le 1er janvier 2026**

soit:

NOM Locataire	Loyer Actuel	Augmentation de 1,04%	Loyer au 1er Janvier 2026
GAUDEY Gérard	336.49€	+ 1.04%	339.99€
BOUCHON Céline	772.88€	+ 1.04%	780.92€
<b>TOTALE</b>	<b>1109.37€</b>	<b>+ 1.04%</b>	<b>1120.91€</b>

#### **REVISION TARIFS CIMETIERES 2026**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait nécessaire de mettre à jour les tarifs des cimetières de Savas et Mépin pour l'année 2026

La dernière mise à jour des tarifs date du 06/01/2025

La dernière augmentation des tarifs date du 17/04/2023

Pour rappel les tarifs actuels sont les suivants :

- pour une concession trentenaire de 2,5m<sup>2</sup> : 250 €
- pour une concession trentenaire de 5m<sup>2</sup> : 500 €
- pour une concession columbarium trentenaire : 450 €
- pour un renouvellement : 100 €
- Jardin du souvenir 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Procès-verbal complet Conseil Municipal du 06 Octobre 2025

Page 2|6

- Décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions funéraires communales pour l'année 2026

## MODIFICATION DE LA REGIE D'AVANCE

Suite aux échanges avec le trésorier, Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de rajouter les achats de chèques be happy dans la régie d'avance. Mme Chantal GENIN propose de rajouter les achats de mobiliers, matériel et outillage en vue des futurs achats pour l'atelier.

### Délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que,

Suite aux échanges avec Monsieur le Trésorier Principal, le 09 septembre 2025 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime des responsabilités financières des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Délibération 2024-30 du 17 juin 2024 pour la création du Régie d'avance ;

Vu la Délibération 2025-37 du 08 septembre 2025 pour l'attribution des chèques cadeaux

Vu la nécessité de rajouter les achats de chèques cadeaux dans la régie d'avance

Vu la nécessité de rajouter les achats de mobilier, matériel et outillage pour les achats ne pouvant être payés par mandats

Monsieur le Maire propose,

De rajouter les achats de chèques cadeaux, de mobilier, matériel et outillage dans la liste des dépenses à payer via la régie.

Après modification, la régie paiera les dépenses suivantes :

- Achats de fournitures administrative au 6064
- Achats de fournitures scolaire, livres et jeux au 6067
- Achats de fournitures, jeux et livres pour cantine et périscolaire au 6068
- Frais de déplacements et missions (billet de train, péages, carburant, etc...) au 625
- Bouteilles de gaz au 60621
- Carburants au 60622
- Frais de réception (boissons, alimentations, cadeaux divers...) au 623
- Les chèques cadeaux au 6488
- Le mobilier au 2184
- Matériel et outillage au 2157

Les dépenses désignées ci-dessus, seront payées selon le mode de règlement suivant : carte bancaire.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur sera fixé à 2000€

Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère.

Le régisseur versera auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par trimestre et le 31 décembre de chaque année.

Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur et le mandataire lorsqu'il sera amené à remplacer le régisseur. L'intervention de celui-ci a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination

La secrétaire générale de mairie et le comptable public assignataire de la commune seront chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

Décide de modifier la régie d'avance avec les conditions cités ci-dessus

## **TRAVAUX :**

### **Atelier**

M. Didier SEIGLE informe des Elus que :

- Le carrelage devrait être terminés demain (quelques petits soucis ont fait perdre du temps)
- Il reste une couche de peinture à appliquer
- L'électricité est terminée
- Le désactivé est réalisé
- L'enrobée sera effectué lundi
- L'entreprise Citéos n'a pas pu passer le câble dans le fourreau (écrasé par les maçons), l'entreprise MANDRAN TP a rectifié et l'entreprise Citéos pourra revenir terminer l'installation.
- Il n'y a pas de VMC ni de fenêtre dans le local de chasse. L'entreprise MV Energie va installer une VMC sans supplément mais demande si elle peut obtenir le contrat d'entretien
- Il persiste quelques problèmes avec l'entreprise Martin G
- L'Opération Préalable à la Réception (OPR) est fixée au 20 octobre 2025
- Le Consuel aura lieu le 29 octobre 2025
- Il y a un problème avec les rideaux des fenêtres des toilettes prévues dans le marché. Impossibilité de trouver des rideaux de moins de 45 cm de large.
- L'enduit du garde-corps de couleur grise, assortie au local a été réalisé

Mme Sylvie BOUCHON demande s'il serait possible de visiter l'avancée du local technique et associatif lors du prochain Conseil Municipal.

M. Didier SEIGLE répond que les travaux seront terminés à cette date.

M. le Maire précise qu'une petite réception aura lieu avec les entreprises et que l'inauguration se fera ultérieurement.

Point alarme : Il sera nécessaire de prendre 2 centrales afin de différencier le local technique de la salle associative et du local chasse.

Devis de l'entreprise Alarme & vous : 3 713.52€ HT avec 5 badges

Les Conseillers valident à l'unanimité.

Monsieur SEIGLE propose de rajouter un projecteur sur la façade extérieure droite de l'atelier.

M. le Maire souhaite nommer la salle des associations, il propose des noms d'arbres susceptibles d'être plantés autour. La décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

### **Mairie**

Monsieur SEIGLE a demandé un devis pour le remplacement de l'ensemble des néons de la mairie, soit 9 au total, à 66€ HT l'unité. Les Elus valident le devis.

## **DIVERS :**

### **Balançoire - aire de jeux Mépin**

Mme Chantal GENIN explique que plusieurs devis ont été réalisés pour la réparation ou le remplacement de la balançoire de l'aire de jeux de Mépin, suite au contrôle de l'Apave, dont l'avis est négatif.

- Playgone : Balançoire en bois et installée pour un montant de 6 808.50 € HT
- Extebois : Remplacement des montants défectueux par les employés + contrôle de l'Apave pour un montant de 1 580.60 € HT
- Pro urba (fournisseur d'Extebois) : balançoire en bois ou en aluminium, démontage et installation réalisés par les agents communaux, réutilisation des plots existants, pour un montant de 2 102 € HT + 350 € de contrôle Apave.

Les Elus décident à l'unanimité d'opter pour une balançoire neuve en aluminium (3<sup>ème</sup> devis), afin de limiter l'entretien.

### **Mobilier salle des associations**

Mme GENIN a recherché le mobilier adapté pour la salle des associations et le local technique :

- Pour la salle de pause des agents : conservation du mobilier actuel.
- Pour la salle des associations : devis pour 10 tables à 73.90€ HT l'unité, 1 chariot de rangement à 224€ HT, 60 chaises + 20 pour la salle de Savas à 22.90€ HT. Montant total 2700€ HT avec une remise de 95€. Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.
- Pour la salle des agents : devis sur le site espace, 3 vestiaires à 286.50€ HT. M. Jérôme JOURDAN propose d'en commander 4.

### **Commémoration**

Mme Sylvie BOUCHON informe les Elus que la Directrice de l'école est d'accord pour faire chanter les enfants lors de la commémoration du 11 novembre.

### **Repas des ainés**

Mme BOUCHON annonce une réunion de commission le 22 octobre pour le repas des ainés. Le menu est à 34€50. M. le Maire informe les Elus qu'ils y sont cordialement invités.

Mme BOUCHON propose une animation musicale assurée par M. Alain LAMBERT (il chante de la variété Française, joue du saxophone et mets une musique d'ambiance pendant le repas). Il anime un repas identique sur la commune de Beauvoir de Marc. Son tarif est de 280€ + le repas. Le Conseil valide cette proposition.

### **Médaille de la commune**

M. le Maire souhaite créer une médaille de la commune à remettre selon des critères encore à définir.

M. Denis QUEMIN a obtenu un devis : 19€ la médaille + 6.50€ le coffret.

### **Travaux assainissement**

M. QUEMIN informe que les travaux d'assainissement avancent lentement mais sûrement, actuellement au niveau de la Maison PAILLET.

Une borne incendie sera installé contre le poteau EDF, sur le chemin des Seiglières vers celui de la Boutière. Conformément au devis de la défense incendie.

Une autre borne incendie avait déjà été remplacé vers la Millette sans préavis, une facture d'environ 5 000€ a été reçue.

Mme Séverine DELORME demande si une fois les travaux terminés, le goudron sera refait.

M. Denis QUEMIN précise que cela est prévu au printemps.

M. le Maire ajoute que la suite des travaux concerne la traversée de la commune de Royas, puis la reprise vers chez M. Jérôme JOURDAN.

#### **Panneaux de rue**

M. Fabrice HUTHER signale la nécessité d'installer les panneaux de rue.

M. Didier SEIGLE répond qu'ils ont été reçus et que les agents vont procéder à la pose.

#### **Ramassage benne de tri**

Mme Sylvie bouchon demande à l'assemblée comment ils trouvent le ramassage des bennes de tri, car elle estime qu'un ramassage par semaine est insuffisant.

M. le Maire suggère d'ajouter un bac de tri sur les sites les plus fréquentés (Ecole et aire de jeux de Savas).

#### **Broyage et routes Départementales**

M. Fabrice HUTHER demande si les herbes coupées lors du broyage de la Départementale Rd41 seront ramassées, car elles sont actuellement éparpillées sur la chaussée.

M. le Maire répond que le Département procède généralement au nettoyage, mais avec un léger décalage.

Mme Laurence SCHULTZ demande où en est l'analyse de la RD 53b au croisement avec la route de Savas.

#### **Sous des Ecoles**

Mme Sylvie BOUCHON soulève la motivation des personnes lors de l'assemblée générale de l'association du Sou des Ecoles.

#### **Prochain conseil municipal**

Lundi 03 Novembre 2025

#### **Clôture de la séance : 22h01**

Le Maire,

Bertrand DURANTON



Le secrétaire de séance

Emilie MATHIEU

